

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 février 2017

## Conseillers en investissements financiers : l'AMF publie un rapport sur leur activité pour l'année 2015

Dans le cadre de son suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'Autorité des marchés financiers (AMF) collecte, depuis 2 ans, des informations quantitatives et qualitatives sur leur activité. L'AMF publie une synthèse des données de l'année 2015.

### Le panorama des CIF

L'AMF note une forte concentration de l'activité des conseillers en investissements financiers (CIF). En effet, 50 CIF sur les 4631 déclarés concentrent 42% du chiffre d'affaires total. Ce dernier atteint 2,2 milliards d'euros pour l'année 2015. Les effectifs de la profession sont en augmentation par rapport à 2014 et se montent à 12 964 personnes

#### Qu'est-ce que le conseil en investissement ?

Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

### Des spécificités par métier

En fonction de l'activité globale exercée, les cabinets ont déclaré à l'AMF à quelle famille de métiers ils considéraient appartenir parmi les familles suivantes : « CIF CGP », c'est-à-dire, que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine, ou « CIF Haut de

bilan » s'ils fournissent principalement du conseil en haut de bilan ou encore « CIF Conseils aux institutionnels et SGP », lorsqu'ils fournissent du conseil à destination des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion ou autres intermédiaires financiers. 86% des acteurs ont déclaré appartenir à la famille de métier « CIF CGP ».


Pour chaque famille de métiers, l'AMF a fait le bilan :

- du niveau d'activité des acteurs et leur représentation de l'activité CIF ;
- de la concentration de l'activité par acteur ;
- de la structure de rémunération ; ou encore
- des prestations fournies.

### En savoir plus

- ↳ Rapport de l'AMF sur l'activité des conseillers en investissements financiers en 2015
- ↳ S'informer sur le statut de conseiller en investissements financiers

### SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ MICA

24 avril 2026

Fin de la période transitoire MiCA : l'ESMA précise ses attentes envers les professionnels et alerte les épargnants



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*